



FR

ASSEMBLEE GENERALE
67^{ème} session
Rome, 1^{er} décembre 2010

UNIDROIT 2010
A.G. (67) 5
Original: anglais/français
Novembre 2010

Point No. 7 de l'ordre du jour : Ajustements au budget de l'exercice financier 2010

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Voir ci-dessous</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

1. Il est de coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances, puis à l'Assemblée Générale, à l'automne un document indiquant les ajustements qui pourraient être nécessaires au budget de l'exercice financier en cours sur la base des Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, des comptes partiels disponibles pour l'exercice financier en cours ainsi que toutes autres modifications dues à des circonstances exceptionnelles.

2. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des ajustements au budget de l'exercice financier 2010, qui présentera un respect substantiel des prévisions, avec uniquement quelques ajustements mineurs à l'intérieur d'un même Chapitre.